**LES DEBATS**

**INFORMATION – PLURALISME - DEBAT CITOYEN**

**Le jeudi 23 octobre à partir de 19 h**

**Auberge de la Jeunesse**

**37, rue de l’Illberg - 68200 Mulhouse**

**LA GREVE ? ENCORE ?**

Le droit de grève est constitutionnel inscrit dans l’alinéa 7 du préambule de la Constitution de la 4e République en 1946, confirmé par celle de la 5e République en 1958.

**UN DROIT TOUJOURS CONTESTE**

Bien que légal, le droit de grève a toujours connu des contestations et a connu les répressions. Arme économique pour les salariés, il est aussi une arme politique dans de nombreuses occasions et a ainsi forgé une partie de l’histoire de notre pays.

Les libéraux ont toujours contesté le droit de grève. Aujourd’hui encore, des thèses resurgissent périodiquement pour le dénoncer.

**DE MOINS EN MOINS UTILISE ?**

Selon le Ministère du Travail et son institut DARES*, « La proportion d’entreprises ayant connu au moins une grève diminue fortement en 2011 : 1,8 % des entreprises de 10 salariés ou plus déclarent avoir connu un ou plusieurs arrêts collectifs de travail, contre 3,3 % en 2010 et 2,2 % en 2009. Après une année 2010 marquée par les arrêts collectifs autour de la réforme des retraites, les salariés se sont nettement moins mobilisés en 2011. »*

**OPINION CONTRE TRAVAILLEURS ?**

Une intense campagne médiatique a marqué les dernières grèves dans notre pays : à la quasi-unanimité, l’ensemble des médias s’est fait l’écho des « usagers excédés », et à s’interroger sur le bien-fondé d’une grève. Sans pour autant, donner le même espace d’intervention aux salariés grévistes pour qu’ils expliquent leurs raisons.

L’incompréhension entre opinion et grévistes s’est installée : pourtant, chaque salarié peut potentiellement passer d’un camp à l’autre si la situation l’exige.

**LA CONQUETE DE L’OPINION**

Peut-on gagner une grève si elle est impopulaire ? A force d’impopularité, le droit de grève peut-il s’émousser, la législation peut-elle le restreindre, voire le faire disparaître ? Le groupe « employeur » au Bureau International du Travail a proposé de limiter le droit de grève lors de la dernière Assemblée générale. Les syndicats prennent-ils la mesure de l’évolution de la perception des grèves par des citoyens souvent eux-mêmes en proie à des difficultés économiques et sociales ? L’individualisme triomphant dans notre société supporte-t-il encore ce droit collectif et individuel qu’est le droit de grève ? En somme, la grève a-t-elle un avenir comme moyen de défense des salariés ?

Pour ouvrir le débat lors de notre soirée du 23 octobre 2014, nous faisons appel à

**Jean-Marie Pernot**

***chercheur à l’Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES)***

dont les travaux portent sur le marché du travail et politiques d’emploi, politique économique, revenus et protection sociale, conditions de travail et activité de travail, formes de rémunération et de gestion des salariés, relations professionnelles.

Il est l’auteur, avec Guy Groux, directeur de recherche au CNRS, d’un livre La Grève, paru aux Editions Sciences Po, qui traite abondamment du sujet de notre soirée.